



Cette opération est  
cofinancée par  
l'Union Européenne

Union Européenne

## CAHIER DES CHARGES – Réalisation 8 Instructions – dossiers année 2017

L'Association Atout PLIE Nord-Ouest 91, membre de l'Organisme Intermédiaire Association de Gestion des Fonds Européens de L'Essonne – AGFE91 est en charge d'une quote-part de la Subvention Globale dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE Emploi et Inclusion 2014-2020

### ARTICLE 1 – OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet la réalisation d'une prestation d'appui à l'Association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour la réalisation de 8 instructions de dossiers externes.

Dans le cadre de cette programmation 2014-2020 il s'agit de permettre à l'Association de répondre à ses obligations de bonne gestion de FSE d'une part et d'autre part en accompagnant les partenaires de l'association pour la satisfaction des obligations contractuelles en termes de gestion du dispositif.

A ce titre, Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en œuvre une consultation portant sur la réalisation des instructions suivantes :

- 8 dossiers externes de l'année 2017.

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs opérateurs sélectionnés. Le nombre d'instructions minimum à réaliser par les prestataires retenus sera de 8 instructions.

### ARTICLE II – L'INSTRUCTION

L'instruction du dossier comprend les points de vérification suivants, à minima :

- Analyse du projet,
- Analyse de la structure du plan de financement au regard des dépenses et ressources prévisionnelles dans le cadre de l'opération,
- vérification du double financement,
- Fiche synthétique reprenant les informations principales sur le projet et le plan de financement du projet,
- Saisi du rapport d'instruction dans MDFSE via un compte dont vous serez titulaire pour la durée de la mission.
- Soumission du rapport finalisé à Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour validation et ou éventuels réajustements si demandé.



Cette opération est  
cofinancée par  
l'Union Européenne

Union Européenne

## ARTICLE III – MODALITES DE LA CONSULTATION

### Article III-1- Présentation des dossiers de candidature

Les modalités de réalisation sont celles retenues dans le cadre de la gestion du Fonds Social Européen (FSE) qui finance cette prestation.

Il est donc rappelé que dans le cadre de cet achat de prestation, le bénéficiaire doit présenter une proposition propre à l'action réalisée accompagnée d'un devis décrivant le coût par instruction de dossier.

Dans ce cadre, vous aurez l'obligation de respecter la publicité communautaire :

- En faisant mention du FSE sur vos documents de travail,
- En apposant les logos de l'Union européenne et du FSE, en plus du complément suivant : « Cette prestation est financée par le FSE dans le cadre du programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion 2014-2020 »

Vous présenterez votre projet sur dossier avec un devis définissant vos tarifs à un coût unitaire par dossier instruit (tous frais inclus).

Le dossier doit présenter de façon argumentée les éléments suivants :

- ♣ Le contenu détaillé de la prestation (organisation, méthodes utilisées)...
- ♣ Le calendrier prévisionnel
- ♣ Le détail des moyens matériels affectés à l'action
- ♣ Une note méthodologique explicitant les méthodes et les supports pédagogiques utilisés au cours des prestations, ainsi que les références théoriques
- ♣ Les CV des intervenants
- ♣ Les références de l'organisme quant à des interventions de même nature
- ♣ Un relevé d'identité bancaire
- ♣ Une attestation sur l'honneur que l'organisme est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- ♣ Un extrait K-bis pour les sociétés / ou Récépissé de déclaration à la préfecture pour les associations



Cette opération est  
cofinancée par  
l'Union Européenne

- ♣ Une copie de convention d'agrément de la DIRECCTE pour l'année pour les organismes de formation
- ♣ Les comptes de résultats et bilans certifiés de l'exercice précédent
- ♣ Un budget prévisionnel de l'année en cours
- ♣ Une liste des membres du Conseil d'Administration
- ♣ Le numéro SIRET

Article III-2- Date limite de réception des offres

**Au plus tard le 12 mai 2017 à minuit :**

- Soit remises en main propre contre récépissé à :

Myriam Lahrour-Ba - Directrice d'Atout Plie Nord-Ouest 91

- Soit par courrier avec AR à l'adresse suivante :

Atout PLIE Nord-Ouest 91 – 15 Avenue de norvège – 91978 Courtaboeuf cédex

- Soit par mail aux adresses suivantes :

[m.lahrour-ba@atoutplie.fr](mailto:m.lahrour-ba@atoutplie.fr) et [m.carniato@atoutplie.fr](mailto:m.carniato@atoutplie.fr)

Article III.3 – Modalités de sélection du ou des prestataires

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre opérateurs en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles ci-dessus.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique est notée sur 40 points
- L'organisation de la prestation sur 20 points
- Le prix de la prestation sur 40 points



Cette opération est  
cofinancée par  
l'Union Européenne

Union Européenne

Chaque opérateur devra détailler son mode de calcul en précisant le coût d'une unité d'œuvre à savoir **le coût TTC par instruction (tous frais inclus)**.

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs opérateurs sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91. Le nombre d'instruction minimum à réaliser par les prestataires retenus est de 8 instructions.

Toute proposition de l'opérateur, modifiant le présent cahier des charges dans son contenu, donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence, si cette proposition est évaluée par les instances de décision, comme plus performante que la proposition du dit cahier des charges et qu'elles souhaitent retenir ce nouveau contenu pédagogique.

Une première phase d'analyse des candidatures permettra de procéder à une première sélection.

La prestation sera définitivement attribuée à l'issue d'une deuxième phase, qui peut inclure une négociation sur votre disponibilité par rapport au comité de programmation de l'AGFE91, les critères de prix et de qualité.

#### **ARTICLE III.4 – Délais d'exécution de la prestation**

Mise en ligne sur le site d'Atout PLIE Nord-Ouest 91 du cahier des charges : le 27/04/2017

Date limite de réponse : **Le 12 Mai 2017 à minuit**

L'intégralité de la prestation devra être réalisée **avant le 16 JUIN 2017 à minuit**